Commune de **ST BARTHELEMY**

La gabusienne

MARS AVRIL 2017 n°224

Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr
Rédaction Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

SOMMAIRE

* Le mot du Maire
* Recensement militaire
* Annonce Régie des Eaux
* Compte rendu du CM du 8/3
* A vos agendas
* Infos diverses
* Envie d'évasion

SITE INTERNET www.saint-barthelemy38.fr

Le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 26 mai et le lundi 5 juin

Lundi	8h30 - 12h00
	13h30 - 17h00
Mercredi	8h30 - 12h00
	13h30 - 17h00
Vendredi	8h00 - 12h00

04 74 84 63 25

INFOS utiles

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

DECHETERIE de BEAUREPAIRE

Horaires d'été du 01/04 au 31/10
Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h
Jeudi 13h30-18h
Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-18h

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
les mercredis 3, 17 et 31 mai, 14 et 28 juin, 12 et 26 juillet

HORAIRES A RESPECTER pour
les travaux de bricolage, de jardinage....

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BEAUREPAIRE Don du sang
mardi 9 mai, lundi 15 mai, lundi 31 juillet

Election législative
dimanche 11 et dimanche 18 Juin 2017
BUREAU DE VOTE salle Tony Chabert (RDC de la Mairie)

ETAT CIVIL

Le 13 MARS 2017
Monsieur Marius EFFANTIN
dit «Mimi»
est décédé à l'âge de 86 ans

Toute notre sympathie à la famille

Le mot du Maire

Vote du budget : le 8 mars le budget communal a été voté en présence de M le Percepteur attestant de la bonne santé financière de la commune, mais préconisant la prudence sur les investissements compte tenu des baisses de dotation.
Pour cette année 60 000 € seront investis en autofinancement sur l'accessibilité et la sécurité. Suivront les études d'aménagement entre le centre commercial et le village.

Gérard BECT

Le 14 avril, le Préfet de l'Isère place en vigilance tout le département de l'Isère pour les eaux superficielles et souterraines.
Cette décision n'impose pas de restriction particulière sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à une gestion la plus économe possible de la ressource.
Eu égard à l'évolution de la situation pour les semaines à venir, le CDE pourra être amené à se réunir prochainement et à prendre éventuellement des mesures de restriction en matière de consommation d'eau.

Aussi, il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers…) que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département.

Chaque citoyen doit d'être vigilant et faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers. *Source arrêté préfectoral n38-2017-04-14-001*

URGENT

La Régie des Eaux
de Beaurepaire et St Barthélemy
RECHERCHE
un responsable d'équipe travaux
pour réaliser les branchements eau et assainissement sur ces réseaux et effectuer les réparations de fuite.

Cette personne doit avoir une expérience en travaux publics et réseaux humides.
Permis poids lourd exigé, si possible CACES engins de chantier.

Envoyer une lettre de motivation et un CV à :
M. le Président, Régie des Eaux de Beaurepaire et st Barthélemy
273, chemin de l'Oron 38270 BEAUREPAIRE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 MARS 2017

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	352 555.18 euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 125 379.39 euros
EXCEDENT GLOBAL	+227 175.79 euros

On répartit l'excédent de fonctionnement en deux parts, l'une vient combler en partie le déficit d'investissement (compte 1068), l'autre reste affectée en section de fonctionnement (compte 002)

Compte 1068	96 879.39 euros
Compte 002	255 675.79 euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :
- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que le montant des bases prévisionnelles n'est à ce jour pas encore communiqué par les services fiscaux pour l'année 2017.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017.

Pour mémoire rappel des taux d'imposition communaux

TH	10.91%
FB	19.01%
FNB	58.91%

VOTE DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2017

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2017, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	**780 023euros**
SECTION D'INVESTISSEMENT :	**439 872euros**

INDEMNITÉS DES ÉLUS AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

M le Maire rappelle les délibérations des 10 et 16 avril 2014 ayant fixé les taux de calcul des indemnités attribuées aux élus.

Il précise que ce montant a été calculé à l'époque en faisant expressément référence à l'indice brut terminal 1015 qui n'est plus d'actualité depuis le 1er janvier 2017.

M le Maire indique que l'indice brut terminal de la fonction publique est désormais porté de 1015 à 1022.

Il explique que cette évolution résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) applicable à la fonction publique territoriale entérinée par décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017.

Par conséquent, M le Maire indique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, et sans modification des taux alors consentis.

Pour mémoire, M le Maire rappelle les taux des indemnités de fonction perçues :

Maire 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil après échange,

MAINTIENT les taux de rémunération actuels

Maire 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M le Maire rappelle au Conseil les différents travaux d'aménagement de la traversée du Village réalisés en tranches successives afin d'améliorer d'une part l'esthétique du Centre Bourg, et d'autre part, et surtout pour sécuriser par ces aménagements la circulation et les déplacements des riverains et des usagers.

Il indique qu'il conviendrait à présent de constituer un cheminement piétons cycles aux abords de la RD 519, du rond point jusqu'à la limite communale avec Beaurepaire.

Il présente à l'assemblée une estimation prévisionnelle des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une continuité dans la sécurisation de la traversée du village entreprise jusqu'alors,

ADOPTE la proposition présentée par M le Maire de création d'un cheminement piétons cycles aux abords de la RD 519

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre des aménagements de sécurité

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DOSSIER DE SUBVENTION ETAT PAR LE BIAIS DU CONTRAT DE RURALITÉ

M le Maire, Gérard BECT, présente au Conseil Municipal le dispositif du contrat de ruralité engagé par l'Etat afin de soutenir l'investissement public local.

Il indique que les communes éligibles pour bénéficier de ce type de financement doivent être membre d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) signataire d'un contrat de ruralité avant le 30 juin 2017.

Il précise que la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire CCTB s'engage à devenir signataire et qu'un recensement des projets est effectué sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

M le Maire énumère les 6 grands axes du contrat de ruralité :

1 Accès aux services publics et marchands et aux soins

2 Revitalisation des bourgs centres (rénovation de l'habitat, soutien aux commerces de proximité …)

3 Attractivité du territoire

4 Mobilités locales et accessibilité du territoire

5 Transition écologique et énergétique

6 Cohésion sociale

et indique à l'assemblée qu'il convient de définir les projets qu'elle souhaite y intégrer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

SOUHAITE que soient intégrés au contrat de ruralité les projets suivants :

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE et TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS SECURISE ENTRE LES COMMUNES DE ST BARTHELEMY ET DE BEAUREPAIRE

DEMOLITION DE L'ANCIENNE TANNERIE AVEC REMISE A L'ETAT NATUREL DU SITE

Les travaux portent sur la mise en œuvre et/ou sur le renforcement de l'accessibilité des bâtiments et sites communaux (Mairie, Ecole, Eglise et Stade municipal), ils consistent aussi à sécuriser la cour de récréation du groupe scolaire par la réalisation d'un mur de clôture. Création de deux murs à proximité de l'église et du cimetière afin d'améliorer l'esthétique du centre village.

Le cheminement piétons vise à relier en toute sécurité la commune avec les infrastructures du centre commercial et les différents services administratifs du territoire situés sur la commune de Beaurepaire.

La démolition des bâtiments de l'ancienne tannerie actuellement à l'état de friche industrielle afin de réhabiliter le site en lui restituant son caractère naturel.

En effet le classement du site en zone inondable ne permet plus d'envisager l'utilisation des bâtiments.

Montant des travaux envisagés pour chaque poste de dépenses :

→

ACCESSIBILITE

Accessibilité du bâtiment de la Mairie	17 828 € HT
Accessibilité du stade municipal	13 613 € H.T.
Accessibilité école	6 866.82 € H.T
Accessibilité église	3 781.50 € H.T
TOTAL ACCESSIBILITE	**42 089.32 €HT**
Mise en sécurité de la cour de l'école	7 360 €H.T.

TOTAL TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 49 449.32€ H.T

AMELIORATION ESTHETIQUE CENTRE BOURG

Mur Place église	4 905 € HT
Mur Place du cimetière	5 940 € H.T.
TOTAL	**10 845 € H.T.**

REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON

Honoraires et maîtrise d'œuvre + travaux **183 961 € H.T**

DEMOLITION BATIMENTS SITE INDUSTRIEL ANCIENNE TANNERIE

Montant **223 850 € H.T.**

AUTORISE M le Maire à constituer les dossiers correspondants.

BUDGET 2017

Lors de la séance du 8 Mars 2017, le Conseil Municipal a examiné les grandes lignes du budget 2017, nous ne reviendrons pas sur les chiffres qui vous sont communiqués par ailleurs.

Les baisses des dotations de L'Etat depuis plusieurs années ,conjuguées avec une stagnation en volume des bases d'imposition rendent l'exercice de plus en plus difficile.
Malgré tout la commune conserve une situation relativement saine ,mais la vigilance est de rigueur, d'autant que nous avons l'obligation de mettre aux normes l'ensemble des bâtiments communaux et équipements sportifs vis a vis de l'accessibilité aux personnes souffrant de handicap.

Pour cette année 2017, cela représentera une part importante des dépenses. La commune investira également dans un colombarium au cimetière, une réalisation que nous avions proposée dans notre programme municipal de 2014, le solde des investissements s'articulant autour d'entretiens divers et d'achat de matériel.

En séance, nous avons attiré l'attention des élus sur le fait que les investissements décidés et votés soient réalisés, ceci pour une meilleure lisibilité. Nous prenons en exemple la 2ème tranche du chemin du stade, nous souhaitons qu'elle soit réalisée en 2017, une fois connue avec précision les dotations et les diverses subventions, en fonction des possibilités.

Les taux d'imposition restent inchangés à savoir : Taxe d'habitation 10,91%, Foncier Bâti : 19,01%, Foncier non Bâti : 58,91%.

Après échange, nous avons décidé, cette année encore de voter le Budget.

Les conseillers Municipaux : *Anne MOLLY MITTON, Marie Andrée METAY, Laurent GIRIER, Jean-Claude FRANDON, Bernard GUILLOT.*

Infos utiles

Réseau FREDON-FDGDON Rhône-Alpes

Départements des Savoie et Isère :
Fabienne CARTERON- 04 57 08 76 00

PYRALE DU BUIS

Cydalima perspectalis

Soyez vigilants, les 1ères chenilles sont sorties d'hivernage !

Des moyens de prévention et de lutte existent :

- Observer attentivement les buis jusqu'au cœur pour repérer les premières attaques
- Traiter au Bt en présence de jeunes chenilles
- Installer des pièges à phéromones pour suivre les pics de reproduction (jusqu'à 4 générations/an)
- Lutter mécaniquement tout au long de l'année

Le Secours populaire français a besoin de dons et de bénévoles

Accès à la culture, -aux vacances, au sport et aux loisirs, aides alimentaire et vestimentaire, accès aux droits, prévention pour la santé, aide au logement, conseils juridiques, aides d'urgences, projets de réhabilitation et de développement à l'étranger : le Secours populaire s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde.

Pour apporter cette solidarité, nous avons **besoin de vos dons financiers et matériels.**
Nous avons également **besoin de bénévoles.** Apporter son aide peut se faire de multiples façons, chacun pouvant trouver une formule qui lui convient selon sa disponibilité, ses centres d'intérêt ou ses compétences. C'est aussi donner du sens à sa vie.

Contact: Fédération de l'Isère du Secours populaire français, 8 rue des peupliers 38100 Grenoble té1.04 76 23 64 60 ou contact@spf38.org ou www.spf38.org

Permanences sociales

sur BEAUREPAIRE 28 rue Français

- **Conciliateur de justice** : Beaurepaire et canton - le lundi de 9h à 12h - Sur rendez-vous au 04.74.79.22.60 Bureau 1
- **C.A.F.** 1er et 3ème mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h
Bureau 1
- **CPAM** Tous les mercredis de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Bureau 2
- **MSA** Contrôleur Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h sur RDV au 09.69.36.87.00
- **CARSAT** (Service Social) tous les jeudis de 9h à 12h Sur rendez-vous 39.60
-Bureau 1 ; Mme MOURY : accès aux droits et aux soins des publics précaires. Maintien à domicile des personnes âgées.
- **CARSAT** (retraite) Maison des Services Publics et de l'Emploi à La Côte Saint André de 9h-12h et de 13h30-16h30 sur RDV au 39.60 et à Vienne.
- **PACT** : la Permanence SOLIHA (ex. PACT de l'ISERE) ne
se tient plus en Mairie depuis le 14 février 2017. Merci de les contacter au 04.76.47.82.45, 34 avenue Jean Jaurès (Maison des associations) :
- **TRAIT D'UNION** (médiation familiale) : Mardi de 9 h à 11h
sans RDV - Info et rendez-vous au 04.74.85.02.95 ou 06.76.06.35.17
- **MAISON DES ADOLESCENTS** sur rendez-vous au 04.74.53.89.21 ou par mail : accueil.ir@ado38.f

à vos agendas

8 MAI
38270 ST BARTHELEMY

VIDE GRENIER
et
Vente de plants et fleurs

en journée
intérieur 4€ ou extérieur sur parking 2€

Réservation au 06 86 26 85 08

Organisé par le SOU DES ECOLES

Samedi 3 et Dimanche 4 juin 2017

TOURNOI de FOOTBALL
de la PENTECOTE

Au stade de St Barthélémy à partir de 9 h
Organisé par FORMAFOOT
Repas, Buffet, Buvette

Venez nombreux

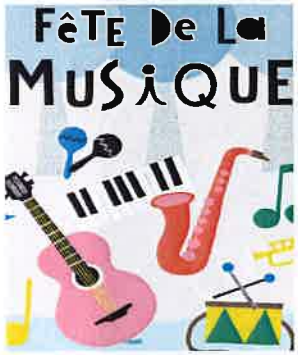

BEAUREPAIRE

Vendredi 23
et samedi 24 juin 2017

Le vendredi place de la Paix, Ecole de musique
Le samedi le matin HIT Musique se produira dans plein de lieux surprises,
À 15h au quartier du Poulet concert,
À 17h à la salle du Rocher concert «Alice au pays des merveilles» avec le CIB et L'ensemble Vocal de la Valloire,
Vers 18h30 au Bar la bascule concert,
À 19h chanteurs amateurs (*si vous voulez participer, appelez le 06.89.21.07. 60*), le Ré Grave et Grabben Orchestra au thêatre de verdure.
En cas de pluie, repli à la salle polyvalente

Centre Social et Culturel

CINEMA EN PLEIN AIR

GRATUIT OUVERT A TOUS A LA TOMBÉE DE LA NUIT

PRIMARETTE
Vendredi 9 juin
«Sahara»
Film d'animation

JARCIEU
Vendredi 16 juin
«Ballérina»
Film d'animation

ST JULIEN DE L'HERMS
Samedi 24 Juin
«Radin»
Comédie

POMMIER DE BEAUREPAIRE
Samedi 1er juillet
«Tous en scène»
Film d'animation

BEAUREPAIRE
Vendredi 21 juillet
«Il a déjà tes yeux»
Comédie

COUR ET BUIS
Vendredi 28 juillet
«Boule et Bill 2»
Comédie

Fête du village

à partir de 17h00 au stade de Saint-Barthélemy

Animations organisées par les associations :

Pétanque - Jeux - Initiation pêche pour les enfants
Bal avec l'orchestre J.Y. SERVE
Buvette - Petite restauration
Plateaux repas sur réservation
Feu de la Saint Jean...

Renseignements : oronpatrimoine@gmail.com

07.71.87.61.37 - 06.21.62.44.60 - 06.08.49.74.75

les 24 et 25 juin

Saint Barthélemy
Oron et Patrimoine

La friture de l'Oron
Dimanche 25 juin 2017

à partir de 11h00

au stade de Saint Barthélemy

Repas truitelles sur réservation

Renseignements et réservations :

oronpatrimoine@gmail.com

07.71.87.61.37 – 06.21.62.44.60 – 06.08.49.74.75

BEAUREPAIRE
FEU D'ARTIFICE

Jeudi 13 juillet 2017

21h Rassemblement, départ défilé depuis la gare

21h15: Défilé avec la participation :du Réveil d'Epinouze et ses Régates, du Twirling Club Bâtons, des Associations, des Jeunes Pompiers Beaurepairois, des Élus locaux et intercommunaux

22h30 Tir du feu d'artifice par DRAPEAUX UNIC S.A de 23h à 2h du matin : Bal populaire, parking salle polyvalente

Envie d'évasion

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE ST-BARTHELEMY (ISÈRE)

ORGANISE UNE SORTIE EN PROVENCE

ouvert à toutes et à tous

LE JEUDI 6 JUILLET 2017

Départ à 7h Parking salle polyvalente
Retour vers 21h15

TARIF 38 € pour les habitants
60 € pour les extérieurs à commune

Le matin direction TULETTE

À midi rendez-vous à **MIRABEL AUX BARONNIES** déjeuner provençal dans un ancien prieuré plein de charme.

MENU
(a titre indicatif)
Apéritif Myro
(crème de myrtilles avec vin rosé Côtes du Rhône)
Trio de terrines artisanales de Nyons : terrine lavande, provençale et aux olives avec salade verte, tomates et vinaigrette à l'huile d'olive de Nyons et à la tapenade
Mitonnade de veau aux accents de Provence et son duo de légumes de saison
Plateau de fromages
Nougat glacé de Montélimar et son coulis de framboise et d'orange à la cannelle aux notes parfumées de lavande
Vin rouge et rosé
Café

Puis **NYONS** pour la visite commentée de 2 moulins à huile des XVIIIe et XIXe siècles et d'une savonnerie.

L'après-midi, direction **VAISON LA ROMAINE** promenade à bord du petit train

Dernière visite **SEGURET** au sein du somptueux décor du Mont Ventoux et au fil des célèbres Dentelles de Montmirail, l'un des «plus beaux villages de France». Vous découvrirez librement ce merveilleux petit coin de paradis tout provençal

Date limite d'inscription en Mairie le 2 juin

retourner le coupon ci-dessous avec votre règlement / MAXI 49 personnes

NOMBRE DE PERSONNES x €

NOM(S) et PRENOM(S)

N° de téléphone Adresse mail

Adresse